

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20200304.3	<u>Séance du 04 mars 2020 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt du mois de mars le quatre mars le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 05 mars 2020, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 27 février 2020 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire rappelle l'article 37 de la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 de Finances rectificative qui a modifié, de façon pérenne, les dates de vote des budgets des collectivités locales.

L'article L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose, désormais, que la date limite de vote des budgets locaux est le 15 avril. L'année de renouvellement des organes délibérants, cette date est reportée au 30 avril.

Pour l'année 2020, la date limite d'adoption du budget primitif communal est donc fixée au 30 avril.

Monsieur le Maire effectue la présentation du budget primitif 2020 (cf. tableaux joints en annexe).

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
5 465 696	5 465 696

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
1 073 157	1 073 157

La Commission Finances, réunie le 02 mars 2020, a émis un avis...

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par** ...

- se prononce sur les présentes dispositions ;
- adopte le budget primitif 2020 ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 04 mars 2020

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER